

# Le Cesu Avance immédiate : comment ça marche ?

1



Rendez-vous à la rubrique « Mon avantage fiscal » de votre tableau de bord **pour activer le Cesu Avance immédiate.**

La rubrique « Mon avantage fiscal » devient « **Mes aides** ».

2



**Vous déclarez les heures effectuées par votre salarié** et visualisez le montant qui vous sera prélevé après déduction de l'avantage fiscal.

3



**J+2**

L'Urssaf ne vous **prélève** que le reste à charge, soit **50% du coût de l'emploi** (salaires + cotisations).

**J+3**

**Votre salarié reçoit sa rémunération** directement sur son compte bancaire.

4



Vous retrouvez les **informations** concernant la consommation de votre crédit d'impôt à la rubrique « **Mes aides** ».

5



Votre déclaration de revenus est **pré-remplie**, vérifiez l'exactitude des informations.

Pour bénéficier du service, vous devez, au préalable, avoir activé le Cesu +